



— **LeClub Golf**

**Vivez vos meilleurs moments golf**

## Nouveau Programme GOLD 2018

*Programme réservé aux membres du golf des Chanalets*

### VOS AVANTAGES →

- **Gratuité** dans les clubs de Grenoble Bresson, UGolf Mionnay, UGolf Avignon, Les Etangs à Savigneux, Golf de la Valserine.
- **-50%**<sup>(1)</sup> sur vos green-fees
- NEW** — **Assurance interruption de jeu** / Votre abonnement remboursé<sup>(2)</sup>
- **Cumulez vos FEES** sur vos achats<sup>(3)</sup> / **1 € = 1 Fee** (Dès 25 €).
- NEW** — **Bénéficiez de bons d'achats de 5€**<sup>(4)</sup> sans montant minimum de dépenses
- **Offrez-vous des green-fees et séjours** dans la boutique cadeaux
- **Tarifs préférentiels** sur vos séjours golf
- NEW** — **-10%** sur vos achats sur le Proshop<sup>(5)</sup> (Dès 50 €).
- **Service conciergerie** pour réserver vos green-fees à l'étranger à [conciergerie@leclub-golf.com](mailto:conciergerie@leclub-golf.com)

Conditions 2018

(1) Sauf exceptions. (2) Dans la limite de 3000 €, renseignements au 01 55 90 12 77 - [gestion.assurances@axa-assistance.com](mailto:gestion.assurances@axa-assistance.com) / La carte Gold ne peut être vendue séparément. (3) Pas de cumul de points sur l'achat d'un abonnement. (4) Les bons d'achats ne permettent pas le paiement de votre abonnement sur un golf du réseau. (5) Remise applicable dans les golfs participants et hors promotions.

*Plus de 170 golfs en France et en Espagne*

*Toujours plus fidèle à vos envies !*





**1<sup>er</sup> Réseau en EUROPE**  
**135 parcours en France**  
**230 en Europe et 695 dans le Monde !**  
*Connecting the World of Golf*

### CONTRAT INTERRUPTION ABONNEMENT CARTES GOLD ET CLASSIC ABONNE

#### LES GARANTIES ASSURANCES INTERRUPTION D'ABONNEMENT

Le contrat couvre le remboursement de l'abonnement annuel acheté auprès d'un golf et non consommé lorsque l'assuré doit interrompre son abonnement en cas de survenance après la date de début de l'abonnement de l'un des événements suivants :

1. Incapacité de pratiquer le golf pendant plus de 30 jours consécutifs, par suite de maladie grave, accident corporel grave, grossesse si contre-indication ou complication.
2. Mutation professionnelle de l'assuré à plus de 50 km de son club de golf.
3. Licenciement économique.
4. Garantie acquise pour le conjoint de l'assuré qui interrompt si ce dernier se retrouve seul pour participer aux activités.
5. En cas de divorce de l'assuré ou séparation de corps enregistré au greffe du tribunal à condition que la date de l'enregistrement soit postérieure à la date de la souscription de l'Abonnement
6. Décès.

Le remboursement porte exclusivement sur le nombre de jours non utilisés c'est-à-dire sur la période non consommée de l'Abonnement courant à compter du lendemain de l'événement entraînant l'interruption de l'Abonnement jusqu'à :

- La date de fin de l'arrêt maladie dans les cas 1, déduction faite d'une franchise de 30 jours.
- La date de fin d'abonnement initialement prévue dans les autres cas.

**Une franchise de 80€ sera déduite de toute demande de remboursement**

**Le plafond de la garantie est fixé à 3.000 EUR par Abonnement.**

En cas de sinistre, déclarer dans les 5 jours à [gestion.assurances@axa-assistance.com](mailto:gestion.assurances@axa-assistance.com) ou par téléphone : 01 55 92 12 77

#### LES GARANTIES D'ASSISTANCE (Carte Gold ou Classic Abonné)

Le contrat garantit une assistance à domicile en cas d'hospitalisation imprévue de plus de 5 jours :

1. Garantie aide-ménagère ou auxiliaire de vie, conduite enfants à l'école, garde d'animaux domestiques, présence d'un proche

Demande d'assistance : contacter immédiatement AXA ASSISTANCE au 01 55 92 18 77

Document non contractuel – se référer à la notice 0803461

